

<https://snetap-fsu.fr/Filiere-Generale-la-DGER-hors-la.html>



Filière Générale : la DGER hors la loi

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2011

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU dénonce une nouvelle étape du démantèlement de l'enseignement agricole public mené par la [DGER](#) qui par une décision unilatérale et illégale vise la filière générale dans les lycées agricoles publics. Il appelle tous les personnels des lycées, toutes ses sections à se mobiliser dès maintenant à tous les niveaux.

Secondes, 1ère S : La [DGER](#) doit respecter les textes officiels !

Le SNETAP-FSU dénonce une nouvelle étape du démantèlement de l'enseignement agricole public mené par la DGER qui par une décision unilatérale et illégale vise la filière générale dans les lycées agricoles publics. En effet, alors que l'année se termine et que les équipes pédagogiques préparent la rentrée, la DGER vient d'annoncer que l'attribution des heures non affectées ([HNA](#)) pour mettre en place des groupes à effectifs réduits dans le cadre de la réforme du lycée serait soumise à des conditions de seuil contrairement aux arrêtés pourtant cosignés par les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture. Ceci est totalement contraire à l'article 8 de l'arrêté du 27 janvier 2010 qui prévoit une enveloppe horaire (9 h hebdo en 1ère S et 10 h hebdo en Term S) laissée à la disposition des établissements pour des groupes à effectif réduit et qui peut être abondée en fonction des spécificités pédagogiques

Aujourd'hui, dans plusieurs [régions](#), les autorités académiques franchissent un nouveau cap en remettant également en cause l'attribution des 10 h hebdomadaires de seconde GT. Ces volumes horaires-élèves sont conséquents (360 heures par classe de SGT par exemple).

Cette décision traduit un profond mépris des élèves, des familles et des équipes pédagogiques et qu'elle ajoutera encore plus d'inégalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire.

Le SNETAP-FSU appelle tous les personnels des lycées, toutes ses sections à se mobiliser dès maintenant :

au niveau local, en faisant voter des motions par les conseils d'administration des [EPL](#) exigeant l'attribution de ces heures non affectées sans condition de seuil, avec le soutien des parents d'élèves et des professionnels ; en construisant des projets pédagogiques comprenant les heures légales sans tenir compte de la décision de la DGER ;

au niveau régional, en dénonçant cette décision inique dans les [CTPR](#) et CREA de fin d'année ;

au niveau national, en lançant une expertise juridique pour contester cette décision de la DGER et saisir immédiatement le cabinet du ministre pour amener le Ministre de l'Agriculture à faire respecter par sa propre administration les textes officiels qu'il a co-signé avec le Ministre de l'Éducation Nationale.